



partage d'un bien construit sur un terrain de donation

Par **cecevi**, le **05/02/2012 à 10:23**

nous avons fait construire notre maison principale sur un terrain venant de mes parents. nous allons nous séparer. mon mari me demande la moitié de la valeur de la maison. en a-t'il le droit. a qui appartient véritablement la maison.
merci de bien vouloir me donner une réponse.

Par **youris**, le **05/02/2012 à 10:52**

bjr,
la maison appartient au propriétaire du terrain donc à vous si la donation a été faite à vous (et non à vous 2).
mais vous devez une récompense à la communauté qui a financé la construction de la maison qui est votre bien propre.
la récompense qu'on peut dire égale à la valeur de la maison sera répartie entre vous et votre mari.
la demande de votre mari est légitime.
cdt